

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04543

Numéro SIREN : 538 785 650

Nom ou dénomination : A.O.C

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt B2018/027288

Désignation de l'entreprise : AOC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 106 AVENUE TOLOSANE		31520 RAMONVILLE ST AGNE	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 53878565000036			
		Exercice N clos le 31/12/2017	
		N-1 31/12/2016	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terreins		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AOC

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50.000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	DG		
	Report à nouveau	DH	1 086 980	442 615
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(200 674)	648 865
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	941 306	1 141 980
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	167 380	127 580
	Provisions pour charges	DQ	17 334	14 875
	TOTAL (III)	DR	184 714	142 455
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	227	1 311
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	DV	1	625 300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 877 793	1 957 578
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 202 373	2 215 952
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	183 129	140 980
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	6 263 524	4 941 119
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 389 544	6 225 554
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 263 524	4 941 119
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		33

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

LE FISCALUS INFORMATIQUE

Désignation de l'entreprise : AOC		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	21 307 207	FH		FI	21 307 207	20 579 950
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	21 307 207	FK		FL	21 307 207	20 579 950	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	225 938	94 251	
	Autres produits (1) (11)					FQ	203	3	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	21 533 347	20 674 204
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	(6 907)	4 495	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	12 361 759	11 036 564	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	347 744	366 582	
	Salaires et traitements*					FY	6 513 384	6 208 350	
	Charges sociales (10)					FZ	2 319 089	2 217 223	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	76 912	61 869	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	7 723			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	2 459	1 128		
	Autres charges (12)					GE	773	1 774	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	21 622 937	19 897 986
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(89 590)	776 218	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	39	45	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	39	45	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 002	23 482	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	10 002	23 482	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(9 963)	(23 437)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(99 553)	752 781	

Désignation de l'entreprise : AOC

Néant ☐ \$

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			102 389
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD			102 389
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	61 321		138 254
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	39 800		68 050
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	101 121		206 304
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(101 121)		(103 915)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	21 533 386		20 776 638
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	21 734 060		20 127 773
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(200 674)		648 865
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	4 944		22 364
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								AI	219 892		94 251
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6		obligatoires	A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N		
										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
IND TRANSACTIONNELLE										61 321			
PROV LITIGES PRUD'HIOMAX										39 800			
										Exercice N			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

On ne peut reporter la moitié des centimes *

Désignation de l'entreprise : AOC										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	24 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS	25 332	KT		KU	5 700
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	366 870	KW		KX	258 484
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	231 055	LC		LD	13 710
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	15 855	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	623 257	LO		LP	293 749	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	5 472	1U		1V	90		
TOTAL IV					LQ	5 472	LR		LS	90		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	652 729	OH		OJ	293 839		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
		1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		C0		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	24 000	IX	24 000
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	31 032	ML	31 032
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	(0)	MN	625 355	MO	625 355
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	244 765	MU	244 765
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	(0)	NA	15 855	NB	15 855
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG	(1)	NH	917 007	NI	917 007
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		0U		M7		0W
Autres participations			I0		0X		0Y		0Z		
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	5 562	2G	5 562	
TOTAL IV			I3		NJ		NK	5 562	2H	5 562	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		0K	(1)	0L	946 569	0M	946 569	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AOC

Néan

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WB	
			de son conjoint		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE 911	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG 2 136	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI 31 887	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX 31 887	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8
			- imposées au taux de 0 %			ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme			WN
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3
					TOTAL I	WR 34 934

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
		- imposées aux taux de 0 %				WH			
		- imposées aux taux de 19 %				WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A	)	XA		
Mesures d'inclination	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
		Majoration d'amortissement *					XD		
		Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG	371 433
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
III RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	597 209

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI		XJ	
	déficit (II moins I)				562 275
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL, BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	562 275

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
Informations complémentaires (CICE)	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X
Honoraires des commissaires aux comptes	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : 1 141 980
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : - 200 674
- Capitaux Propres à la clôture : 941 306

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 379 941 €. La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme.

Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 081 680
Autres créances	82 400
Total	2 164 080

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	227
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	421 389
Dettes fiscales et sociales	1 808 284
Autres dettes	182 752
Total	2 412 651

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	95 455
Total	95 455

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	21 307 207
Total	21 307 207

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	21 307 207
Total	21 307 207

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	76
Ouvriers	137
Total	217

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	10 002	39
Dont entreprises liées	4 944	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 110 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 110.00€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2017, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 16 946 € est constituée, cette provision a été calculée par un actuair indépendant.

La société applique la méthode générale.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 388 € est estimée par ce même actuair.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	7 185
52 à 59 ans	6 à 13 ans	9 761
moins de 59 ans	plus de 13 ans	
Engagement total		16 946

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
G3S	SAS	11 000 000	106 AVENUE TOLOSANE 31520 RAMONVILLE ST AGNE

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- IND TRANSACTIONNELLES	61 321	67180000
- PROVISION LITIGES PRUD'HOMAX	39 800	68750000
Total	101 121	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBOURSEMENT CVAE	15 364
REMBOURSEMENT AGEFIPH	95 513
REMBOURSEMENT CPAM/FONGECIF	100 554
REFACTURATIONS FORMATIONS	5 792
REFACTURATIONS CHARGES FILIALES	2 668
Total	219 891

A.O.C
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 Euros
Siège social : 106 Avenue Tolosane
315120 RAMONVILLE SAINT-AGNE
R.C.S. TOULOUSE B 538 785 650

AGMA DU 29 JUIN 2018
COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME DECISION : Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter la perte comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à (200 674) Euros de la manière suivante :

- en totalité au compte « Report à Nouveau » créditeur qui passe ainsi de 1 086 980 Euros à 886 306 Euros.

QUATRIEME DECISION : Déclaration au titre de l'article 243 bis du code général des impôts

L'associée unique déclare, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président :
Didier MONTEGUT



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice ainsi que l'affectation de son résultat.

Le Commissaire aux Comptes a reçu toutes les informations nécessaires à la réalisation de ses diligences et à l'émission de son rapport.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Notre société a une activité sur l'aéroport d'ORLY, des services suivants (liste issue de l'article R 216-1 du Code de l'aviation civile) : 2. assistance « passagers » comprenant toute forme d'assistance aux passagers au départ, à l'arrivée, en transit ou en correspondance, notamment le contrôle des billets, des documents de voyage, l'enregistrement des bagages et leur transport jusqu'aux systèmes de tri.

Le chiffre d'affaires annuel a globalement progressé en 2017.

Toutefois, l'activité « Escale » est restée au niveau de 2016. La variation du portefeuille client a été marquée principalement par le départ de la compagnie Air Berlin vers l'Aéroport de Roissy.

Le résultat d'exploitation s'est dégradé au cours de l'exercice. Cette dégradation est essentiellement liée à un accroissement des charges d'exploitation et des coûts salariaux dont la progression a été plus prononcée que celle du chiffre d'affaires.

Cette situation a été préjudiciable pour les résultats de l'entreprise.

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur.

DM

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 21 307 207 Euros contre 20 579 950 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 21 533 347 Euros contre 20 674 204 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 21 622 937 Euros contre 19 897 986 euros au titre de l'exercice précédent,
- Le résultat d'exploitation ressort à (89 590) Euros contre 776 218 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 6 513 384 Euros contre 6 208 350 Euros au titre de l'exercice précédent,
- Le montant des charges sociales s'élève à 2 319 089 Euros contre 2 217 223 Euros au titre de l'exercice précédent. Ce montant prend en compte le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour un montant de 379 941 Euros.

La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation ainsi qu'au développement de l'emploi.

L'intéressement des salariés est de 213 843 Euros.

Il est précisé que la société a supporté une somme de 3 876 951 Euros de dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de (9 963) Euros, contre (23 437) Euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (99 553) Euros contre 752 781 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (101 121) Euros, de l'impôt sur les bénéfices de 0 Euro, le résultat de l'exercice se solde par une perte comptable de (200 674) Euros contre un bénéfice de 648 865 Euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 7 389 544 Euros contre 6 225 554 Euros pour l'exercice précédent.

III – FILIALES, PARTICIPATIONS, SOCIETES CONTROLEES

La société ne possède pas de filiale, n'a pas de participation dans une autre société et ne contrôle aucune société.

Nous vous rappelons que notre société est contrôlée par la société ALYZIA.

DM

IV – ACTIONNARIAT DES SALARIES

Afin de se conformer aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, vous aurez à vous prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Il vous est précisé que ce projet de résolution est obligatoire – sa non-présentation est sanctionnée par une nullité alors même que notre société n'est pas, à ce jour, dotée d'un plan d'épargne d'entreprise.

Nous vous proposons, dans cette résolution, de fixer à un maximum de 1 500 Euros le montant de l'augmentation de capital pouvant intervenir à ce titre et, il vous sera demandé de renoncer expressément à votre droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles au bénéfice des salariés adhérents au PEE qui devrait alors être institué par la société.

Il vous sera demandé de confier au Président le soin de mettre en œuvre ladite résolution.

L'autorisation ainsi donnée serait valable pour une durée de 18 mois à compter de la décision de l'assemblée.

Nous rappelons que ce projet de résolution est présenté pour se conformer à la loi.

V – MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que notre société n'a pas de succursale.

VI – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs par date d'échéance en annexe du présent rapport.

VII – ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

VIII – ÉVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les évolutions prévisibles des métiers de l'activité passage avec la mise en place progressive des bornes libre service d'enregistrement et de dépose bagages nécessiteront une adaptabilité de l'organisation et des postes de travail.

DM

Les perspectives d'avenir de nos métiers s'orientent vers une accentuation du service client et le développement de services complémentaires ou additionnels délivrés aux passagers.

IX – MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE PREVENTION DE LA CORRUPTION

Notre société mère, la société G3S-ALYZIA, a mis en place un dispositif de prévention de la corruption.

Ce dispositif étant conçu pour s'appliquer à la société G3S-ALYZIA ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales, notre société est dispensée de la mise en place, à son niveau, d'un dispositif indépendant.

Le dispositif mis en place par la société G3S et depuis juillet 2017, la société G3S-ALYZIA, en sa qualité de nouvelle société-mère, comprend les mesures ci-dessous :

- signature d'une charte interne éthique et adhésion du Groupe 3S-ALYZIA au Global Compact des Nations Unies,
- signature d'une charte externe Achat RSE Fournisseurs.

Les deux chartes portant la lutte contre la corruption par l'éthique des pratiques ; le respect des normes du travail par la lutte contre le travail forcé, l'abolition du travail des enfants, le respect du principe de non-discrimination, le respect de la liberté syndicale, la protection de la santé et de la sécurité, la durée du travail et le niveau de rémunération ; et la protection de l'environnement par le respect de la réglementation environnementale, le management environnemental et la diminution des impacts sur l'environnement.

Mise en place :

- d'un code de conduite définissant et illustrant les comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif d'alerte interne afin de recueillir les signalements de salariés relatif aux violations du code de conduite,
- d'une Cartographie des risques, prenant la forme d'une documentation régulièrement actualisée et destinée à identifier, analyser et hiérarchiser les risques d'exposition du groupe à des sollicitations externes aux fins de corruption en fonction notamment des secteurs d'activité et des zones géographiques dans lesquels le groupe exerce ses activités,
- d'une procédure de gestion des tiers pour évaluer les risques provenant de tiers afin de les évaluer avant d'entrer en relation professionnelle avec eux,
- de procédures de contrôles comptables, afin de s'assurer que les livres et comptes du groupe ne sont pas utilisés pour masquer des faits de corruption ou de trafic d'influence,
- d'un dispositif de formation afin de sensibiliser les collaborateurs du groupe,

DM

- d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne périodique afin de contrôler et d'évaluer l'efficacité des procédures mises en place et le cas échéant suivant la pratique, de les adapter.

X – MESURES DE LUTTE CONTRE L'EVASION FISCALE – OBLIGATION D'IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE EFFECTIF

Nous vous informons que conformément à l'article L 561-46 du Code monétaire et financier, notre société est soumise, depuis le 31 mars 2018, à l'obligation d'identification des bénéficiaires effectifs.

Notre société, au titre de cette obligation, est tenue de communiquer au greffier du tribunal de commerce un certain nombre d'informations. La déclaration a été faite au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE le 7 février 2018.

XI – APPROBATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant ressortir une perte comptable de (200 674) Euros.

Le résultat de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 est une perte comptable de (200 674) Euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- en totalité au compte « Report à nouveau » créditeur qui passerait ainsi de 1 086 980 Euros à 886 306 Euros.

XII – DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que nous n'avons procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois précédents exercices.

XIII – DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39 -4 & 5 dudit code, s'élève à 34 934 Euros au titre de l'exercice et que l'impôt supporté à ce titre est de 11 643,50 Euros.

XIV – ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DM

XV – PRETS DE TRESORERIE INTERENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt de trésorerie interentreprises n'a été concédé par votre société.

XVI – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nous vous informons que le tableau prévu à l'article R. 225-102 , alinéa 2, du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices, a été annexé au présent rapport.

XVII – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE, DENOMMEES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous signalons qu'aucune convention prévue à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue lors de l'exercice écoulé.

XVIII – QUITUS A VOTRE PRESIDENT

Nous vous demandons de donner quitus de sa gestion à votre Président au titre de l'exercice sous examen.

XIX – INFORMATIONS PORTANT SUR LES CONDITIONS DE REPRISE D'UNE SOCIETE PAR SES SALARIES ET SUR LES ORIENTATIONS GENEALES DE LA SOCIETE CONCERNANT LA DETENTION DE SON CAPITAL

Nous vous rappelons que l'assemblée générale ordinaire annuelle doit dorénavant constater que l'obligation relative à l'organisation des deux informations triennales aux salariés de la société sur les sujets suivants a été respectée :

- les conditions juridiques, les avantages et les difficultés de la reprise d'une société par ses salariés et les aides dont ils peuvent bénéficier ;
- les orientations générales de l'entreprise relatives à la détention de son capital notamment sur le contexte et les conditions d'une cession de celle-ci et, le cas échéant, sur le contexte et les conditions d'un changement capitalistique substantiel.

Ces informations doivent indiquer :

- les principales étapes d'un projet de reprise d'une société, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant,
- une liste d'organismes pouvant fournir un accompagnement, des conseils ou une formation en matière de reprise d'une société par les salariés,

DM

- les éléments généraux relatifs aux aspects juridiques de la reprise d'une société par les salariés, en précisant les avantages et les difficultés pour les salariés et pour le cédant,
- les éléments généraux en matière de dispositifs d'aide financière et d'accompagnement pour la reprise d'une société par les salariés,
- une information générale sur les principaux critères de valorisation de la société, ainsi que sur la structure de son capital et son évolution prévisible,
- le cas échéant, une information générale sur le contexte et les conditions d'une opération capitalistique concernant la société et ouverte aux salariés.

Nous vous remercions de prendre acte que les informations ont été effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 soit depuis moins de trois ans.

XX – PROCEDURES RELATIVES AU LANCEURS D'ALERTE

Conformément aux dispositions légales, la société met en place une procédure pour recueillir les signalements effectués par les lanceurs d'alertes.

Cette procédure est portée à la connaissance des salariés de la société par la remise d'une note explicative à chacun d'eux, le signalement devra être effectué au supérieur hiérarchique ou au référent.

XXI – MISE EN PLACE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTIONS DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Nous vous rappelons que la société, comme toutes les sociétés, doit avoir mis en place au 25 mai 2018, les mesures relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Dans ce cadre, il a été mis en place divers mesures nécessaires et chaque salarié doit être informé de l'utilisation qui est faite de ces données personnelles.

XXII – DROIT A LA DECONNEXION

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les entreprises de plus de 50 salariés ont l'obligation de mettre en place des mesures permettant d'assurer le droit à la déconnexion des outils numériques pour tous les salariés conformément à la loi 2016-1088 du 8 août 2016 et figure dans le code du travail à l'article L 2242-8 7^{ème}.

La mise en place du droit à la déconnexion fait l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail. La négociation porte sur les modalités d'exercice par le salarié de son droit à la connexion et la mise en place par l'entreprise des dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques.

DM

A défaut d'accord, la société devra élaborer une charte définissant les modalités d'exercice du droit à la déconnexion et prévoyant sa mise en œuvre à destination des salariés et du personnel d'encadrement, et ce, au plus tard le 31 décembre 2019.

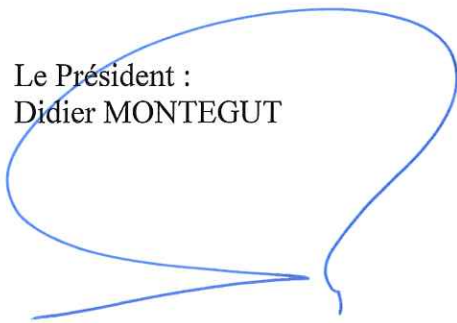
XXIII – OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nous vous informons que le Comité d'Entreprise a reçu tous les documents communiqués aux associés, les communications ayant été faites simultanément.

Conformément à l'article L 2323-8 du Code du travail, le texte des éventuelles observations du Comité d'Entreprise a été annexé au présent rapport.

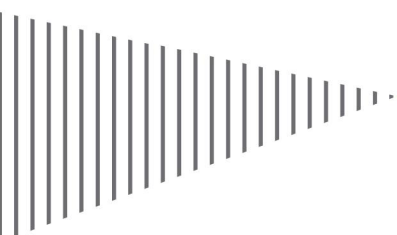
Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous prions de bien vouloir les approuver, et nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Président :
Didier MONTEGUT



Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement											
Nombre de factures concernées	143					36					
Montant total des factures concernées (préciser TTC)	1 123 706,12 €	1 114 003,05 €	776 340,33 €	78 925,74 €	363 429,41 €	2 332 698,53 €	1 484 923,76 €	25 834,75 €	51 042,40 €	8 287,98 €	13 353,54 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	7,56%	7,50%	5,23%	0,53%	2,45%	15,70%					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							7,06%	0,12%	0,24%	0,04%	0,06%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances illégitimes ou non comptabilisées											
Nombre de factures exclues					0						0
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)					0,00 €						0,00 €
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (préciser) - Délais légaux : (préciser)					- Délais contractuels : (précisez) - Délais légaux (préciser)					



A.O.C.
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Ernst & Young et Autres
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
B.P. 98536
31685 Toulouse Cedex 6

Tél. : +33 (0) 5 62 15 43 43
www.ey.com/fr

A.O.C.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société A.O.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.O.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

💰 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

💰 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 18 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Jérôme Guirauden

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	24 000	24 000				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	31 032	17 817	13 215	11 286	1 929	17.10
	Autres immobilisations corporelles	870 120	272 753	597 367	398 314	199 053	49.97
	Immobilisations en cours	15 855		15 855		15 855	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 562		5 562	5 472	90	1.64
	Total II	946 569	314 570	631 999	415 072	216 927	52.26
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	3 667 172	1 677	3 665 494	3 376 659	288 835	8.55
	Autres créances	2 984 133		2 984 133	2 388 951	595 182	24.91
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	12 463		12 463		12 463	
	Charges constatées d'avance (3)	95 455		95 455	44 872	50 583	112.73
	Total III	6 759 222	1 677	6 757 544	5 810 482	947 063	16.30
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 705 791	316 247	7 389 544	6 225 554	1 163 990	18.70

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	500	4 500	900.00
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 086 980	442 615	644 365	145.58
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	200 674	648 865	849 539	130.93
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	941 306	1 141 980	200 674	17.57
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	167 380	127 580	39 800	31.20
	Provisions pour charges	17 334	14 875	2 459	16.53
	Total III	184 714	142 455	42 259	29.66
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	227	1 311	1 084	82.68
	Emprunts et dettes financières diverses	1	625 300	625 298	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 877 793	1 957 578	1 920 216	98.09
	Dettes fiscales et sociales	2 202 373	2 215 952	13 578	0.61
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	183 129	140 980	42 149	29.90
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	6 263 524	4 941 119	1 322 405	26.76
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	7 389 544	6 225 554	1 163 990	18.70

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

6 263 524

4 941 119

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	21 307 207		21 307 207	20 579 950		727 256	3.53
Chiffre d'affaires NET	21 307 207		21 307 207	20 579 950		727 256	3.53
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			225 938	94 251		131 687	139.72
Autres produits			203	3		200	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			21 533 347	20 674 204		859 143	4.16
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			6 907	4 495		11 402	253.64
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			12 361 759	11 036 564		1 325 195	12.01
Impôts, taxes et versements assimilés			347 744	366 582		18 837	5.14
Salaires et traitements			6 513 384	6 208 350		305 033	4.91
Charges sociales			2 319 089	2 217 223		101 865	4.59
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			76 912	61 869		15 044	24.32
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			7 723			7 723	
Dotations aux provisions			2 459	1 128		1 331	118.00
Autres charges			773	1 774		1 001	56.42
Total des Charges d'exploitation (II)			21 622 937	19 897 986		1 724 951	8.67
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			89 590	776 218		865 808	111.54
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12		Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	Euros				%	
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	39		45		6	13.33
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	39		45		6	13.33
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	10 002		23 482		13 480	57.40
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	10 002		23 482		13 480	57.40
2. Résultat financier (V-VI)	9 963		23 437		13 474	57.49
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	99 553		752 781		852 334	113.22
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			102 389		102 389	100.00
Total VII			102 389		102 389	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	61 321		138 254		76 934	55.65
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	39 800		68 050		28 250	41.51
Total VIII	101 121		206 304		105 184	50.98
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	101 121		103 915		2 795	2.69
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	21 533 386		20 776 638		756 748	3.64
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	21 734 060		20 127 773		1 606 287	7.98
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	200 674		648 865		849 539	130.93

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

4 944

22 364

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Provisions pour risques et charges :

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Les provisions à fin décembre 2017 ont été estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables.

Les autres provisions pour risques et charges correspondent aux litiges sociaux en cours.

Variations des capitaux propres :

- Capitaux Propres à l'ouverture : 1 141 980
- Augmentation de Capital : 0
- Distribution de dividendes : 0
- Résultat de l'exercice : - 200 674
- Capitaux Propres à la clôture : 941 306

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Intégration fiscale :

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A à 223Q du Code Général des Impôts mis en place par la société ALYZIA HOLDING société immatriculée en France à Bobigny sous le RCS 552 134 975 depuis le 1er janvier 2012.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ALYZIA HOLDING prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et règle sa dette d'impôt à ALYZIA HOLDING, société tête de Groupe.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 379 941 €. La société a demandé un préfinancement à BPI au titre de ce mécanisme.

Le préfinancement est réglé directement à Alyzia Holding. La société a décidé d'affecter ce crédit d'impôt au soutien de l'investissement, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au développement de l'emploi.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	5 000			5 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	2 081 680
Autres créances	82 400
Total	2 164 080

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	227
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	421 389
Dettes fiscales et sociales	1 808 284
Autres dettes	182 752
Total	2 412 651

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	95 455
Total	95 455

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

La société est engagée dans des contrats commerciaux avec des sociétés du groupe 3S/Alyzia, contrats dans le cadre desquels elle est client ou fournisseur. Ces contrats étant exclus de la liste des transactions liées notamment car conclus à des conditions normales de marché la société n'a pas à en donner le détail.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
PRESTATIONS ASSISTANCE EN ESCALE	21 307 207
Total	21 307 207

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	21 307 207
Total	21 307 207

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Agents de maîtrise et techniciens	76
Ouvriers	137
Total	217

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	10 002	39
Dont entreprises liées	4 944	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 11 110 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 11 110.00€

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Pour la clôture 2017, il a été décidé de retenir une provision pour les personnes dont le départ à la retraite est prévu dans les 12 prochaines années. Cette période de 12 ans correspond à la durée maximale estimée des renouvellements de contrat, étant entendu que le nouveau bénéficiaire du contrat reprend les engagements de retraite lorsqu'il reprend les salariés. Cette évolution méthodologique fait suite à la disparition du contrat liant Alyzia à Aéroports de Paris.

Une provision pour retraite d'un montant de 16 946 € est constituée, cette provision a été calculée par un actuair indépendant.

La société applique la méthode générale.

La provision pour médailles de travail d'un montant de 388 € est estimée par ce même actuair.

Les évaluations réalisées décrivent les passifs sociaux de la société. Elles comprennent la valeur actuelle probable des prestations futures à la date d'évaluation, la dette actuarielle à la date d'évaluation.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	7 185
52 à 59 ans	6 à 13 ans	9 761
moins de 59 ans	plus de 13 ans	
Engagement total		16 946

Hypothèses de calculs retenues

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer les obligations sont :

- Taux de revalorisation des salaires (y compris inflation) : 2%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2%
- Taux charges sociales : 40%
- Table de mortalité : table INSEE 2017

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MERAINA	SASU	25 520 160	61 RUE CLAUDE BERNARD 75005 PARIS

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- IND TRANSACTIONNELLES	61 321	67180000
- PROVISION LITIGES PRUD'HOMAU	39 800	68750000
Total	101 121	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
REMBOURSEMENT CVAE	15 364
REMBOURSEMENT AGEFIPH	95 513
REMBOURSEMENT CPAM/FONGECIF	100 554
REFACTURATIONS FORMATIONS	5 792
REFACTURATIONS CHARGES FILIALES	2 668
Total	219 891

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*
QUADRATUS informatique

Désignation de l'entreprise : AOC												Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	24 000	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9						KJ		KK	
				Dont Composants		M1						KM		KN	
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1						KP		KQ	
				Dont Composants		M2						KS	25 332	KT	5 700
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3						KV	366 870	KW	258 484	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *										KY		KZ	
												LB	231 055	LC	13 710
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LE		LF	
				Emballages récupérables et divers *										LH	
	Immobilisations corporelles en cours								LK		LL		LM		
	Avances et acomptes								LN	623 257	LO		LP	293 749	
	TOTAL III														
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T	
		Autres participations								8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières								1T	5 472	1U		1V	90		
TOTAL IV								LQ	5 472	LR		LS	90		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	652 729	0H		0J	293 839		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	24 000	1X	24 000	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		IQ						MA		MB	
				Dont Composants		IR						MD		ME	
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		IS						MG		MH	
				Dont Composants		IT						MJ	31 032	MK	31 032
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IU		MM	(0)	MN	625 355	MO	625 355	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		Dont Composants		IV						MP		MQ	
				Dont Composants		IW						MS	244 765	MT	244 765
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		Dont Composants		IX						MV		MW	
				Dont Composants		MY						MZ	(0)	NA	15 855
	Immobilisations corporelles en cours						NC		ND		NE		NF		
	Avances et acomptes						NG		NG	(1)	NH	917 007	NI	917 007	
	TOTAL III														
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations						I0		0X		0Y		0Z		
	Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	5 562	2G	5 562	
	TOTAL IV						I3		NJ		NK	5 562	2H	5 562	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		0K	(1)	0L	946 569	0M	946 569		

Désignation de l'entreprise : AOC

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	24 000	PF		PG		PH	24 000
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	14 046	QA	3 771	QB	0	QC	17 817
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	81 837	QE	52 236	QF	0	QG	134 073
	Immobilisations	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	117 774	QM	20 906	QN	(0)	QO	138 680
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	213 657	QV	76 913	QW	1	QX	290 570
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	237 657	ØP	76 913	ØQ	1	ØR	314 570

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
Emballages récup.et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total généralnon ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total généralnon ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total généralnon ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AOC									Néant ☐ *
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	14 875	4Y	2 459	4Z		5A	17 334
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	127 580	5W	39 800	5X		5Y	167 380
	TOTAL II	5Z	142 455	TV	42 259	TW		TX	184 714
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2	O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U	7 723	6V	6 046	6W	1 677
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY	7 723	TZ	6 046	UA	1 677
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	142 455	UB	49 982	UC	6 046	UD	186 391
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	10 182	UF	6 046		
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ	39 800	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.									10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : AOC

31/12/2017

[illegible]

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

Exemple à conserver par le déclarant

Désignation de l'entreprise : AOC

Néant ☐ *

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF
IMMOBILISÉ

Créances rattachées à des participations

DE L'ACTIF
CIRCULANT

Clients douteux ou litigieux

Autres créances clients

Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)

Personnel et comptes rattachés

Sécurité sociale et autres organismes sociaux

Etat et autres collectivités publiques

Impôts sur les bénéfices

Taxe sur la valeur ajoutée

Autres impôts, taxes et versements assimilés

Divers

Groupe et associés (2)

Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)

Charges constatées d'avance

TOTAUX

RENOIS

(1)Montant des- Prêts accordés en cours d'exercice- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2)Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

UL

UP

UT

VA

UX

ZI

UY

UZ

VM

VB

VN

VP

VC

VR

VS

VT

VD

VE

VF

1

2

3

UM

UR

UV

UN

US

UW

6 752 321

VU

6 746 759

VV

5 562

5 562

2 049

3 665 122

74 305

891 986

82 400

1 923 396

12 046

95 455

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

Montant brut

A 1 an au plus

A plus d'1 an et 5 ans au plus

A plus de 5 ans

1

2

3

4

7Y

7Z

VG

VH

8A

8B

8C

8D

8E

VW

VX

VQ

8J

VI

8K

ZZ

8L

VY

VJ

VK

227

1

3 877 793

1 165 105

1 025 317

7 620

4 332

183 129

6 263 524

(2)Montant des divers emprunts et dettes contrac-tés auprès des associés personnes physiques

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS informatique

Dossier N° AOC en Euros.